



## **N'attendons plus pour discuter salaires !**

Jeudi 15 juin, les organisations patronales et les syndicats représentatifs de la branche du sport se réunissait en Commission Paritaire Pertinente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI). C'est dans cette commission qu'on négocie les *minima* salariaux pour les emplois dans le monde sportif.

### **Refus de négociation du patronat**

Lors de la réunion du 15 juin, les 3 syndicats représentatifs, dont la CGT, ont demandé l'ouverture de nouvelles négociations sur les salaires dès maintenant, pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation automatique du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023. La grille n'est en effet plus d'actualité puisque le premier groupe de la grille conventionnelle du sport (les plus bas salaires) est en-dessous du SMIC. Avec 1763 euros brut, un-e salarié-e du groupe 2 est désormais payé-e à peine quelques euros de plus que le SMIC. Et nombre d'encadrantes et encadrants sportif-ves, diplômé-es (faut-il encore le rappeler !), se retrouvent à toucher à peine plus de 100 € que le salaire minimum.

Les organisations patronales refusent d'ouvrir des négociations salariales au motif d'une « lisibilité de gestion » pour les employeur-ses. Mais pour les salarié-es, où est la lisibilité de gestion quand on ne peut plus payer ses courses ou ses factures ? L'augmentation de 20€ prévue (de longue date) en juillet ne suffira pas à rattraper les effets de l'inflation.

### **Négocier si tard, c'est se condamner à courir derrière la hausse des prix**

La prochaine négociation sur les salaires est prévue le 19 septembre 2023. Mais les employeur-ses savent pertinemment qu'en démarrant si tard, les augmentations obtenues ne seront effectives qu'à partir de mars ou avril. C'est exactement ce qui s'est passé l'an dernier, avec un accord trouvé fin novembre et appliqué... en avril ! Soit un mois seulement avant la nouvelle augmentation du SMIC.

Certes, ces retards ne sont pas du fait du patronat, mais sont dus au délai d'extension des accords par les services de l'État. Mais quoiqu'il en soit, les conséquences sont les mêmes pour les salarié-es. L'inflation, elle, ne s'arrête pas ! Ce sont particulièrement les prix de l'alimentation qui augmentent et cela impacte doublement les travailleuses et les travailleurs les plus précaires, puisqu'il s'agit de besoins vitaux.

Pour la CGT, il est urgent de négocier une hausse massive de tous les salaires et de corréliser salaires et qualifications, pour garantir un niveau de vie décent pour toutes et tous et une évolution professionnelle tout au long de la vie. C'est ce que défendent nos mandaté-es, au niveau de la branche du sport comme dans les entreprises et les associations. Rejoignez-nous !

Montreuil le 21 juin 2023

Contact : [sport@ferc-cgt.org](mailto:sport@ferc-cgt.org) ou 06.75.33.83.96 (Guillaume)